

# Mots. Les langages du politique

100 (2012)

Chiffres et nombres dans l'argumentation politique

---

Hugo Bréant

## Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations unies

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Hugo Bréant, « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations unies », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 100 | 2012, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 20 mars 2013. URL : <http://mots.revues.org/20987> ; DOI : 10.4000/mots.20987

Éditeur : ENS Éditions

<http://mots.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/20987>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour ENS Éditions et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

© ENS Éditions

## Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations unies

« Les possibilités qu’ont les migrants d’aider à transformer leurs pays d’origine ont frappé l’imagination des autorités nationales et locales, des organisations internationales et du secteur privé. Un consensus commence à se former sur le fait que les pays peuvent collaborer afin de rendre la situation avantageuse à la fois pour les migrants, pour leurs pays d’origine et pour les sociétés qui les accueillent ». C’est par ces mots qu’était résumé l’esprit des deux journées consacrées au « Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement » organisé par l’ONU en septembre 2006. Ces deux phrases synthétisent à elles seules une approche désormais généralisée qui pense, non sans ambiguïtés, les migrations internationales à l’aune du développement.

Si le système des Nations unies a adopté cette perspective depuis les années soixante, la rhétorique employée s’est peu à peu transformée. Dans les années soixante et soixante-dix, les débats portaient principalement sur la mobilité des migrants qualifiés, particulièrement depuis les États du Sud vers les États du Nord<sup>1</sup>. Ces migrations, ou « fuite des cerveaux »<sup>2</sup>, étaient alors pensées en termes de pertes et de coûts et les États du Nord étaient accusés de piller les compétences des émigrés, considérées comme propriété des pays du Sud. Le retour du « personnel qualifié » devait permettre de réduire les écarts entre pays développés et « pays insuffisamment développés ». Les différends se focalisaient sur des arguments principalement moraux et éthiques (Dumitru, 2009). Dans les années quatre-vingt, ces débats restèrent en gestation.

1. En décembre 1967, à la demande de quatre pays non-alignés (Brésil, Égypte, Iran et Nigeria), l’Assemblée générale des Nations unies adopte la résolution 2320 sur « l’exode du personnel qualifié des pays en voie de développement » qui vise à entreprendre des recherches sur ces migrations.
2. L’expression *brain drain* a été popularisée par les médias anglo-saxons, surtout depuis la publication en 1963, à Londres, par la Royal Society, du rapport « Emigration of scientists from the United Kingdom ».

C'est finalement la réussite économique des pays asiatiques, dans les années quatre-vingt-dix, en partie attribuée à un retour organisé et massif de la diaspora, qui a favorisé un regain d'intérêt pour ces thématiques et la volonté de généraliser cette expérience à l'ensemble des profils migratoires et des diasporas du Sud. Désormais, il était possible d'envisager un « développement par l'exil » (Therwath, 2009).

En trente ans, le système des Nations unies est parvenu à intégrer une revendication critique des pays du Sud, à reprendre en main le débat et ses perspectives, à redéfinir la terminologie des échanges et à ériger en véritable *doxa* une politique large, à la rhétorique consensuelle : les migrations internationales comme vecteur de développement des pays d'origine.

Mais, loin de vouloir dresser un tableau exhaustif de ces évolutions de l'agenda institutionnel (De Haas, 2010), cet article souhaite avant tout s'intéresser à la diffusion de cette politique par le biais de rapports, d'études et de communiqués. L'objectif est ici de montrer que le cœur de l'argumentation s'appuie principalement sur un constat chiffré. C'est une observation des statistiques qui appuie la position actuelle des organisations internationales et régionales. Et leurs plaidoyers se traduisent, par extension, par une utilisation exponentielle des nombres dans la production du discours<sup>3</sup>.

Bien entendu, toutes les organisations du système des Nations unies ne participent pas au même titre et avec les mêmes intérêts à la formation d'une politique publique internationale de gestion des migrations<sup>4</sup>. Cependant, si les intérêts semblent hétérogènes entre les partisans d'un encadrement des flux migratoires et les promoteurs d'une plus faible régulation internationale des migrations internationales, une forte homogénéité apparaît dans l'actuelle mise en visibilité d'un discours qui articule problématiques migratoires et développementalistes.

Depuis le début des années deux mille, beaucoup d'institutions onusiennes publient des rapports aux formulations et propositions très proches sur les migrations : le secrétariat général de l'Organisation des Nations unies publie des lettres annuelles destinées à informer l'Assemblée générale, notamment après chaque session du « Global Forum on Migration and Development ». La Division de la population, au sein du Département des affaires économiques

3. Ce recours aux données chiffrées s'est progressivement imposé depuis les années quatre-vingt-dix. Si le rapport fondateur de la Royal Society insistait dès 1963 sur le fait que 13 % des docteurs britanniques avaient émigré et que 25 % d'entre eux ne revenaient jamais, le recours aux nombres restait rare. En effet, faute de données suffisantes sur lesquelles s'appuyer, la plupart des premiers rapports se contentaient de lister les problèmes potentiels posés par ces migrations et d'en appeler à la réalisation d'études statistiques approfondies.
4. L'Organisation internationale des migrations, le Programme des Nations unies pour le développement et l'Organisation des Nations unies sont les principaux acteurs qui travaillent sur cette thématique. Toutefois, d'autres institutions, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation internationale du travail ou l'Organisation de coopération et de développement économique sont de plus en plus amenées à étudier les questions migratoires, et notamment les migrations de travail.

et sociales, a publié deux rapports sur la migration internationale (2006 et 2009). L'Organisation internationale des migrations diffuse depuis 2000 un « État de la migration dans le monde » (tous les ans à partir de 2008) et multiplie les études thématiques ou régionales. La Banque mondiale a publié, depuis 2006, plusieurs ouvrages sur les « remises migratoires » et a édité trois rapports, en 2011, avec la collaboration de la Banque africaine de développement sur les liens entre migrations et développement en Afrique. Le Programme des Nations unies pour le développement a publié en 2009 son rapport mondial sur le développement humain sur le thème des migrations. L'Organisation de coopération et de développement économique publie régulièrement des rapports thématiques sur les migrations (emploi, personnels de santé, émigrés qualifiés, transferts de fonds, etc.) et son Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) publie chaque année depuis 2006 ses *Perspectives des migrations internationales*. L'Organisation internationale du travail édite des rapports thématiques sur les migrations de main-d'œuvre depuis le début des années soixante. Le Bureau international du travail publie régulièrement une étude dans les « Cahiers des migrations internationales »<sup>5</sup>.

Que ce soit pour évaluer l'ampleur d'un phénomène ou pour établir une orientation programmatique, ces organisations internationales ont un véritable besoin de nombres, qui s'inscrit dans un triple mouvement. D'abord, cet usage des données statistiques comme base d'une politique migratoire internationale fait écho au tournant néolibéral du *new public management* des années quatre-vingt-dix qui vise l'évaluation de faits sociaux à l'aune de critères quantitatifs (Barbier, Matyjasik, 2010). Il s'agit maintenant de « gouverner au résultat » (Ogien, 2010, p. 23) et de pouvoir fonder une politique sur des mesures chiffrées.

D'autre part, cette tendance est révélatrice du passage à un discours expert qui vise à mettre en avant non seulement des indicateurs statistiques mais aussi un vocabulaire technique uniformisé (Cussó, Gobin, 2008). La multiplication par l'Organisation internationale des migrations, depuis les années deux mille, de séminaires de formation aux enjeux des migrations internationales est une illustration de cette socialisation à une rhétorique internationale qui construit des référentiels communs<sup>6</sup>.

Enfin, cette neutralisation du langage des experts internationaux, qui semblent s'en tenir à un état des lieux objectif des réalités sociales, s'accompagne inextricablement d'une entreprise ambiguë de dépolitisation. Technicisation

5. L'analyse proposée ici s'appuie sur l'ensemble de ces publications. Toutefois, pour illustrer l'article, nous ferons référence à des exemples tirés des publications les plus emblématiques, c'est-à-dire celles qui ont été le plus fréquemment citées.
6. Dans le cadre du Dialogue international sur les migrations, initié en 2011, l'Organisation internationale des migrations a mis en place cinq *Council Sessions* et quinze *International Workshops* ouverts aux États membres, aux États observateurs, aux organisations internationales et non gouvernementales.

et dépolitisation des termes sont les deux faces d'une même logique qui vise à lisser une parole pourtant éminemment normative. Certains auteurs ont très bien montré comment le fait de produire un propos impersonnel, qui efface toute trace de rapports de force entre acteurs, pouvait permettre de créer artificiellement du consensus (Siroux, 2008).

Cette triple dynamique aboutit à une « naturalisation de l'ordre social » (Bourdieu, 1982, p. 155) dans laquelle les nombres jouent un rôle central. Recourir aux nombres en tant que moyen de légitimation d'un argumentaire, c'est à la fois considérer qu'ils disposent d'une véracité propre, ou d'une vérité intrinsèque, et qu'ils dispensent d'une réflexion sur leurs modalités de production. Utiliser l'outil statistique, c'est en somme « montrer que la force de l'argument repose sur du concret, du chiffre, du vrai... et donc de l'indiscutable » (Cussó, Gobin, 2008, p. 7).

Mais l'enjeu de cet article n'est pas d'analyser les raisons qui poussent certaines organisations du système onusien à adopter un discours dépolitisé, naturalisé et uniforme mais bien d'étudier, à partir des rapports produits, les mécanismes concrets qui permettent aux nombres de construire la force de cette démonstration. Analyser les rouages de cette rhétorique légitimatrice chiffrée peut également permettre de comprendre comment ce discours se transforme progressivement en *doxa* expansive qui finit par réduire le poids de toute forme de contre-discours.

## Un mode monopolistique d'administration de la preuve

Avant d'analyser les lignes directrices du raisonnement qui lie migrations et développement, nous voudrions revenir sur quelques tendances saillantes de l'utilisation des nombres comme arme rhétorique principale.

Il apparaît d'abord que les chiffres prennent tout l'espace et sont visuellement omniprésents. Les rapports se terminent généralement par de longues annexes statistiques et les propos sont constamment illustrés par des encadrés, tableaux ou graphiques qui découpent le texte. Plus encore, ils colonisent l'argumentaire lui-même. La référence récurrente aux pourcentages est à cet égard particulièrement révélatrice<sup>7</sup>. Dans le rapport *Leveraging Migration for Africa* publié en 2011 par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, les auteurs répètent mot à mot, et par trois fois, que 90 % des émigrés d'Afrique du Nord migrent hors d'Afrique (Ratha, 2011). Ce sont donc les preuves statistiques qui sont les plus fréquemment mobilisées, quitte à être redondantes.

7. En moyenne, on ne compte pas moins de 0,6 pourcentage par page dans le rapport *Remittances Markets in Africa* (Mohapatra, Ratha, 2011), 1,4 par page dans *Leveraging Migration for Africa* (Ratha, 2011) et jusqu'à 2,7 par page dans *Lever les barrières* (Klugman, 2009) ou dans *Faire des migrations un facteur de développement* (OIT, 2010).

Le nombre devient la première modalité de la preuve. La référence aux études statistiques est constante<sup>8</sup>. Toutefois, celle-ci reste imprécise et il est rare que l'on sache réellement qui a commandé, collecté et publié ces données, les auteurs s'appuyant sur la respectabilité que confèrent des enquêtes présentées comme récentes et sérieuses. En 2011, la Banque mondiale justifiait la parution d'un nouveau rapport par cette phrase : « Ce rapport présente les données tirées d'une nouvelle série d'enquêtes », sans plus de précision<sup>9</sup>. Le chiffre semble devoir être cru sur parole.

En revanche, à aucun moment il n'est fait mention de recherches effectuées par des chercheurs en sciences humaines et sociales. Les explications sociologiques ne constituent pas des éléments à mobiliser. Plus encore, c'est par l'observation des tableaux statistiques que l'on parvient à interpréter des comportements sociaux ou psychologiques.

Une augmentation de 1% du salaire d'un émigré entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation du montant des transferts allant de 0.25 % pour les bas salaires à 0.73 % pour les salaires élevés. Toutefois, après avoir constaté que la corrélation entre le niveau des transferts et le niveau de revenu dans le pays d'origine était insignifiante, on en a conclu que l'altruisme ne suffisait pas à lui seul à expliquer les motivations poussant à effectuer des transferts, du moins pour le Botswana. (SOPEMI, 2006, p. 156)

Mais l'utilisation des nombres comme moyen d'administration de la preuve n'est pas seulement là pour donner un surplus de crédibilité au propos énoncé. Certes, le « laconisme des indications chiffrées » vise à légitimer le discours (Koren, 2003, p. 118). Les auteurs, consciemment ou non, jouent sur cette « valeur sociale du chiffre » qui consiste à « doter le chiffre (tant que personne ne se demande s'il est vraiment objectif ou pas) de trois propriétés : celles d'être vrai, neutre et incontestable » (Ogien, 2010, p. 22).

Nous voudrions ici insister sur un autre point : le fait que ces statistiques soient avant tout là pour donner du sens à l'exposé qui est présenté. C'est par les nombres que se raconte cette *doxa* et qu'elle parvient à créer sa propre logique. Comme l'écrit à juste titre Roselyne Koren, « les récits de chiffres peuvent constituer la condition de possibilité quantitative d'une mise en intrigue qualitative » (Koren, 2009, p. 67) et des données apparemment objectives peuvent servir la construction d'un récit subjectif.

8. Pour ne prendre que deux exemples, le rapport de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement cité plus haut utilise 123 fois le mot *survey* et 173 fois le terme *data* en 193 pages (Ratha, 2011). Quant au rapport de 2009 rédigé par le Programme des Nations unies pour le Développement, il fait 56 fois référence à des « enquêtes » menées et cite 294 fois le terme « données » en 237 pages (Klugman, 2009).
9. Banque mondiale, « Communiqué de presse : « Les migrations donnent à l'Afrique la possibilité de gagner sur les deux tableaux, selon un nouveau rapport » », Washington, 30 mars 2011.

## **La construction d'un récit normatif : les nombres au service de la *doxa***

L'utilisation des statistiques permet en effet de bâtir, étape par étape, un lien présenté comme indiscutable entre migrations et développement. C'est la construction d'un récit normatif et prescriptif par les nombres, ou par une « rhétorique du recensement » (Koren, 2003, p. 120), autrement dit, la manière dont le conséquent est transformé en argument, que la suite de l'article entend décrire plus en détail.

### *La massification des migrations internationales*

La première étape du raisonnement passe par la démonstration que les migrations internationales sont une réalité numériquement majeure. Tous les rapports rappellent, dès les premiers paragraphes, qu'aujourd'hui près de 3 % de la population mondiale vit en migration. Ce pourcentage est toujours doublé d'une autre donnée, qui lui confère un ordre de grandeur plus impressionnant : 200 millions de personnes « vivent en dehors de leur pays de naissance » (Saïb Musette, 2006, p. 4). Ce passage obligé est parfois complété par des figures métaphoriques plus originales. Sur le site de l'Organisation internationale du travail, on peut lire que si l'on regroupait ces personnes en migration, elles « formeraient le cinquième pays de la planète ».

L'évocation des migrations de certaines catégories spécifiques d'individus, les réfugiés, déplacés ou migrants de travail, vient compléter ces flux généraux. Un flou est volontairement entretenu dans la formulation pour donner l'impression que ces flux ne sont pas des sous-catégories d'un ensemble mais au contraire qu'ils s'additionnent, de manière à renforcer l'effet massif des chiffres.

Si dans la période 1990-2000 le nombre de ces migrants a crû d'environ 1,3 pour cent par an, la dernière année de cette décennie, moins de 3 pour cent de la population mondiale résidait de manière stable en dehors de son pays d'origine. Toujours selon les estimations des Nations Unies, en 2000, sur 175 millions de migrants 16,3 millions étaient originaires d'Afrique. Le continent africain la même année comptait 3,6 millions de réfugiés et 9 millions de personnes déplacées. Selon les estimations de l'OIT, les travailleurs migrants et les membres de leur famille représentent à peu près 120 millions d'individus. Plus de la moitié du total de ces migrants se trouvent dans des pays en voie de développement et environ un cinquième sont en Afrique. (Ammassari, 2004, p. 5)

Par ailleurs, les rapports insistent sur le fait que les migrations internationales augmentent depuis plusieurs décennies. À cette remarque s'ajoute

une donnée prospective, jamais réellement évaluée mais avancée de manière naturelle, là encore grâce à des chiffres. Les causes identifiées de la migration, c'est-à-dire principalement les écarts de développement entre pays du Sud et du Nord, se renforcent. Mécaniquement, les migrations vont alors s'accroître. Dans une étude de l'Organisation internationale du travail sur les migrations en Afrique du Nord et de l'Ouest, les futures évolutions de l'émigration sont expliquées par le fait qu'en Espagne, les travailleurs migrants du Maroc « gagnent entre 4,5 et 10,5 fois le salaire moyen des hommes et des femmes, respectivement, au Maroc » et que « les travailleuses immigrées d'origine marocaine résidant en France ont un salaire 16 fois plus élevé qu'au Maroc » (OIT, 2010, p. 6). Pour Hans Timmer, directeur du Groupe des perspectives de développement à la Banque mondiale, la future progression des migrations internationales s'explique par la combinaison mécanique de deux tendances : la hausse de la pression démographique au Sud et la baisse des effectifs de la population active au Nord<sup>10</sup>. Et c'est l'alliance entre ces *push* et *pull factors* qui va nécessairement conduire à l'expansion des flux humains.

Pour renforcer le poids quantitatif de ces migrations, les auteurs soulignent le fait que ces flux se diversifient considérablement. Les causes des migrations se multiplient (crises économiques, troubles politiques, blocages sociaux), les formes de mobilité se transforment (aux migrations « classiques » sont censées s'ajouter des migrations « pendulaires » ou « circulaires ») et les pays de destination sont de plus en plus nombreux (le Moyen-Orient et l'Amérique du Nord deviennent des pôles aussi attractifs que l'Europe).

Tout est mis en œuvre pour faire en sorte que l'accumulation de données marque les esprits. Cela fait d'ailleurs écho à l'utilisation plus générale d'un champ lexical de la croissance<sup>11</sup>. Dans ces rapports, tout augmente, croît et se multiplie et la tendance générale semble donc être à la hausse et non à la baisse. Au-delà d'une impression d'ampleur considérable, l'effet recherché ici est d'insister sur le caractère implacable et inexorable de ces migrations. Les chiffres sont formels, les logiques en cours vont non seulement se reproduire mais également se renforcer.

Au contraire, le recours plus rare à des chiffres peu élevés n'est en général utilisé que pour mettre en lumière l'écart qui existe entre l'intérêt d'un phénomène que l'on vient de décrire et sa faiblesse numérique. Dans leur rapport sur les transferts de fonds, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement indiquent ainsi que la double citoyenneté peut encourager la

10. *Ibid.*

11. Par exemple, dans le rapport 2009 du Programme des Nations unies pour le développement, les termes liés à une augmentation (*augmenter*, *augmentation*, etc.) apparaissent à 110 reprises, là où on ne fait référence qu'à 19 reprises à une diminution. Si par 62 fois, les auteurs du rapport parlent de *réduction* (ou de *réduire*), ils font ici référence la plupart du temps à la capacité des migrations à réduire la pauvreté ou à la nécessité de réduire les obstacles à la migration (Klugman, 2009).



participation des diasporas mais que seuls 21 des 54 pays africains l'autorisent (Ratha, 2011, p. 10).

Si ce tableau statistique ne suffit pas à ancrer chez le lecteur l'idée que les migrations sont devenues incontournables, trois autres points sont mis en avant. D'abord, la conception des migrations est parfois étendue aux descendants des premiers migrants. Pour la Banque mondiale, « les pays d'Afrique [...] comptent plus de 30 millions de migrants internationaux. La taille de la diaspora africaine, y compris les migrants non enregistrés et les seconde et troisième générations, est sensiblement plus grande » (Plaza, Ratha, 2011, p. 1). D'autre part, les migrations touchent par extension beaucoup plus de personnes que ce que les chiffres veulent bien montrer. Ainsi, il faut prendre en compte à chaque fois les familles des émigrés. Les migrations « touchent la vie de centaines de millions de personnes à travers le continent » (Ratha, 2011, p. 3). Enfin, si les migrations internationales sont nombreuses, elles ne représentent que peu par rapport aux migrations régionales bien plus importantes.

Le fait est souvent méconnu : la plupart de ces mouvements seraient aujourd'hui des mouvements Sud-Sud (de pays moins avancés vers des pays à revenus intermédiaires), alors que dans les années 60 il s'agissait à 80 % de mouvements Nord-Nord et Sud-Nord (Guengant, 2002).

Dès lors, le nombre devient ici argument d'autorité. On ne peut contester la portée de ces flux empiriquement constatés. Les migrations internationales ne seraient en somme que la partie immergée d'un immense iceberg. Constitutives de la mondialisation, elles seraient un phénomène irréversible et amené à s'étendre qu'il faut maintenant prendre en considération.

### *Des migrations qui génèrent des flux financiers colossaux*

L'autre point sur lequel se focalisent les organisations internationales pour montrer que les migrations sont essentielles, ce sont les flux financiers. Si tout chercheur en sciences sociales qui travaille sur les migrations peut pressentir l'importance de ces transferts d'argent individuels, nul doute que la mise bout à bout de tous ces flux produit un effet de masse qui ne manque pas de frapper l'imaginaire. À l'échelle globale, le phénomène prend des proportions colossales que les rapports ne manquent jamais de souligner.

Trois manières de décrire ces flux sont utilisées. Dans un premier temps, il s'agit de comptabiliser les flux dans leur globalité. En 2002, l'Organisation pour la coopération et le développement économique chiffrait ces transferts de fonds des migrants vers leur pays d'origine à 149,4 milliards de dollars (SOPEMI, 2006, p. 152). En 2006, le Fonds international de développement agricole revoyait très à la hausse cette estimation et avançait le chiffre de 300 mil-

liards de dollars, précisant que ces transferts s'échelonnent en moyenne entre 100 et 300 dollars (FIDA, 2006)<sup>12</sup>.

Dans un deuxième temps, les chiffres sont généralement donnés en dollars par habitant. Cela permet de relativiser les données précédentes et de comprendre quels sont les pays qui donnent le plus, en proportion de leur population nationale et de la taille de leur diaspora. Ce chiffre considéré isolément ne signifie en réalité pas grand-chose, mais il laisse entendre insidieusement que ce sont tous les habitants d'un pays qui reçoivent cet argent.

D'après cette méthode, en 2002, les régions ayant bénéficié de transferts d'un montant supérieur à la moyenne étaient le Proche-Orient, avec 305 % de cette moyenne, l'Amérique latine et les Caraïbes avec 210 % et l'Europe orientale avec 165 %. [...] En observant le montant par habitant des transferts de fonds dont différents pays en développement ont été destinataires, on constate que la répartition est encore plus inégale. Ce sont Israël, le royaume de Tonga, la Barbade, la Jamaïque et la Jordanie qui, en 2002, ont reçu le plus d'argent par habitant. Dans chaque cas, ces transferts dépassaient les 1 500 % du volume moyen de transferts par habitant reçu par les pays en développement. (SOPEMI, 2006, p. 154)

Enfin, les flux sont retraduits et comparés à d'autres indicateurs économiques comme le produit intérieur brut ou les exportations nationales<sup>13</sup>. Citer un tel ordre de grandeur n'a pour seul objectif que de permettre une représentation simple, celle d'un infiniment grand. L'argent en circulation semble ainsi représenter des sommes démesurées.

Mais pour que le message soit bien transmis, l'on insiste sur le fait que, depuis une décennie, ces transferts de fonds ont largement dépassé les sommes allouées à l'Aide publique au développement et sont progressivement en train de rattraper les sommes dédiées à l'Investissement direct à l'étranger<sup>14</sup>. Autrement dit, les migrants comme acteurs individuels sont en train de devenir plus efficaces que tout mécanisme d'investissement multinational ou de développement public. Ce qui s'inscrit pleinement dans le mouvement

12. Ce chiffrage en dollars est également présent dans d'autres rapports : « D'ailleurs, sur 10 ans, la moyenne des transferts est de 785 \$ pour la Tunisie, 1 066 \$ pour l'Algérie et 1 900 \$ pour le Maroc » (Saïb Musette, 2006, p. 12).

13. « Les transferts de fonds constituent une source de capitaux très précieuse pour les pays en développement. En 2002, ils équivalaient à 2.4 % des PIB cumulés de ces pays, 8.2 % des exportations cumulées et 10.4 % des investissements cumulés. [...] par exemple, les transferts équivalaient à 216 % des exportations de Cisjordanie et de Gaza, 90 % des exportations du Cap-Vert [...] Ces transferts étaient aussi équivalents à plus de 40 % du PIB de la Tonga, plus de 35 % de celui de la Cisjordanie et de Gaza, plus de 25 % du PIB du Lesotho. » (SOPEMI, 2006, p. 152-153)

14. Comme l'indique Pamela Cox, vice-présidente de la région Amérique latine et Caraïbes à la Banque mondiale, « il est impossible d'ignorer le rôle des transferts de fonds dans la région puisqu'ils représentent près de 70 % des investissements étrangers directs et qu'ils sont près de huit fois plus importants que l'aide au développement officielle reçue par la région ». Banque mondiale, « Communiqué de presse : "Le ralentissement économique aux États-Unis et ses répercussions sur les transferts de fonds vers l'Amérique latine et les Caraïbes" », Washington, 8 avril 2008.

parallèle de remise en cause de l'action étatique dans les politiques migratoires et développementalistes et de valorisation de l'action individuelle et privée par le « codéveloppement ».

Au-delà de la mise en avant de la hausse de ces transferts financiers<sup>15</sup>, il est avant tout précisé que ces « remises migratoires » (Chort, Lambert, 2010) résistent plutôt bien aux crises économiques et demeurent relativement stables. Ainsi, même si elles ont subi un ralentissement entre 2008 et 2010, elles continuent à augmenter. Et la Banque mondiale, dans son *Migration and Factbook 2011*, prévoit d'ailleurs que ces flux seront de 374 milliards de dollars en 2012.

Bien entendu, les rapports ne peuvent faire l'économie des différends sur l'interprétation à donner à ces transferts de fonds. Les organisations rappellent que ces flux sont investis dans des domaines jugés peu productifs, comme l'investissement immobilier, qu'ils favorisent la consommation de produits importés, qu'ils augmentent l'inflation et globalement qu'ils ont tendance à renforcer la dépendance des pays du Sud. Toutefois, dans ces paragraphes plus critiques, les chiffres s'effacent. Et la conclusion reste alors beaucoup plus générale et approximative. L'argumentaire consiste plutôt à expliquer que, toute chose égale par ailleurs, ces flux financiers ont un impact positif sur la capacité d'épargne des familles, l'accès à l'éducation et aux soins et permettent de réduire la pauvreté.

En règle générale, les envois de fonds réduisent le niveau et la gravité de la pauvreté dans les pays d'origine. Ils conduisent souvent à une plus grande accumulation de capital humain, à une augmentation des dépenses de santé et d'éducation et à une réduction du travail des enfants. Ils favorisent l'entrepreneuriat ainsi qu'un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication. Ils aident également les ménages à mieux se préparer aux catastrophes naturelles.<sup>16</sup>

Peu importe ici la proportion précise, c'est la tendance générale qui compte. Et la multitude joue presque naturellement comme une évidence. Si l'on multiplie – ou que l'on additionne, car on finit par ne plus très bien faire la différence à la lecture des rapports – ces millions de migrants par les millions de dollars transférés qui ont des effets bénéfiques pour des millions d'individus des pays du Sud, on ne peut que parvenir à la conclusion que les migrations internationales sont un phénomène qu'il faut encourager. Là encore, tout augmente et prend de l'ampleur, les flux migratoires, l'espérance de vie, les revenus mensuels, les transferts monétaires, les investissements immobiliers. La migration est pensée en termes de gains, de bénéfiques, de profits et d'avantages.

15. « Ces derniers n'ont, de plus, cessé de croître. En effet ces transferts ont plus que doublé au Maroc en 10 ans et ont été multipliés par 7 en Tunisie sur la même période » (Saïb Musette, 2006, p. 12).

16. C'est ainsi que la Banque mondiale décrit les envois de fonds sur la page de son site Internet dédiée à cette thématique.

## Des migrations naturellement bénéfiques au développement

Le discours des organisations internationales est le suivant : puisque l'on certifie que ce phénomène est en expansion, qu'il génère des flux humains et financiers considérables, alors il faut à l'avenir accepter que les choses soient ainsi, faire avec et les prendre en considération dans les politiques à venir. Plutôt que de lutter contre les migrations, ce qui semble impossible, il faut essayer d'en profiter. Les chiffres semblent parler d'eux-mêmes, il faut « maximiser leur impact sur le développement »<sup>17</sup>. Comme l'indique l'Organisation internationale du travail sur son site Internet, « le monde se trouve aujourd'hui face à la nécessité d'élaborer des politiques [...] qui lui permettront de mieux gérer les migrations de main-d'œuvre afin que celles-ci contribuent à la croissance et au développement des pays d'émigration et des pays hôtes, ainsi qu'au bien-être des migrants eux-mêmes ».

Les migrations internationales ont une incidence sur la croissance économique et le bien-être des populations, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Aujourd'hui, près de 200 millions de personnes vivent en dehors de leur pays de naissance.<sup>18</sup>

L'automatisme de cette perspective peut s'observer autour des deux principales solutions envisagées par ces rapports. D'abord, la « fuite des cerveaux », loin d'être niée, est constamment rappelée. Le site de la Banque mondiale explique que « dans le cas d'Haïti ou de la Jamaïque, par exemple, 80 % de leurs nationaux qui ont un diplôme universitaire vivent à l'étranger »<sup>19</sup>. Les nombres permettent d'interpeller le bon sens du lecteur. On s'étonne par exemple qu'il y ait plus de médecins de tel pays africain dans une ville européenne que dans ce même pays, preuve que quelque chose dans cette équation ne fonctionne pas tout à fait normalement<sup>20</sup>. Mais la question n'est plus ici d'accuser telle ou telle politique migratoire étatique mais plutôt de montrer comment l'on pourrait

17. Banque mondiale, communiqué cité, 8 avril 2008.

18. Présentation mécanique des liens entre migrations et développement sur le site Internet de la Banque mondiale.

19. « Dans une enquête sur les cinq meilleurs étudiants diplômés des treize meilleures écoles du Ghana entre 1976 et 2004, trois-quarts ont émigré à un moment entre leurs études secondaires et l'âge de 35 ans. » (Ratha, 2011, p. 7. Je traduis.)

20. « L'Île-de-France compte plus de médecins béninois que le Bénin » d'après Habib Ouane, dans un article de *Libération*, à propos du rapport 2007 de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur les pays les moins avancés ; « Il y a plus de médecins nigériens, éthiopiens et ghanéens qui pratiquent aux États-Unis et en Europe que dans leurs pays respectifs », dans *Les renforceurs de capacités locaux*, *Capacity.org*, n° 38, décembre 2009, p. 10 ; « On dit souvent qu'il y a plus de médecins malawiens dans la ville anglaise de Manchester que dans tout le Malawi », dans *La santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine*, Organisation mondiale de la santé, 2006, p. 118.

tirer profit de cet état de fait<sup>21</sup>. Les organisations reconnaissent qu'il faut laisser ces migrations de compétences s'effectuer, tout en tentant d'en limiter les effets négatifs. La solution réside alors dans « l'option diaspora », c'est-à-dire la mise en place de courtes missions pour des émigrés qualifiés dans leur pays d'origine (ENDA, 2005)<sup>22</sup>. Ainsi, les migrations profitent aux pays d'accueil qui peuvent conserver cette main-d'œuvre qualifiée et aux pays d'origine qui profitent des transferts d'argent et de technologies.

Ensuite, ce sont les transferts de fonds qui font l'objet de cette vision mécanique. Après avoir noté que les coûts de transferts étaient très élevés et que la plupart des flux s'effectuent donc de manière informelle, les organisations internationales indiquent qu'il faut renforcer la concurrence entre les entreprises spécialisées dans ces transferts et tenter de canaliser ces échanges monétaires. On perçoit ici le poids dans ces orientations politiques de certains acteurs tels que des entrepreneurs liés à ce business des transferts de fonds. L'envoi de fonds des migrants n'est pas seulement une immense promesse de développement, elle est aussi un gigantesque marché entrepreneurial.

Pour envoyer 200 USD, les frais s'élèvent en moyenne à 6.0 % si l'on passe par un « ethnic store », 7.0 % si l'on s'adresse à une banque et 12.0 % si l'on passe par une société de transfert de fonds comme Thomas Cook ou Western Union. La concurrence joue un rôle très important dans la réduction des frais d'expédition mais, bien souvent, elle ne peut jouer librement à cause de l'absence des services bancaires dans les localités rurales des pays d'expédition, du manque de confiance dans les circuits formels, des obstacles à la réalisation d'opérations bancaires du fait du statut juridique (séjour en situation irrégulière), ainsi que du déficit d'informations sur les méthodes bancaires modernes de transfert d'argent. (SOPEMI, 2006, p. 163)

La trame générale qui relie migrations et développement est alors relativement simple. Beaucoup de pays du Sud ont une part importante de leur population en migration. Ces diasporas nombreuses, en partie composées d'étudiants ou d'émigrés qualifiés, investissent massivement et transfèrent tous les ans des sommes colossales à leur famille. Ces rapports n'interrogent pas, comme peuvent le faire des travaux de sociologie des migrations, le profil des migrants, leurs liens avec leur pays d'origine, comment ceux-ci se manifestent et s'ils s'organisent effectivement à des fins de développement. La mise

21. « Les responsables africains doivent encore faire plus pour tirer tous les avantages économiques de ce phénomène de migration ». Banque mondiale, Communiqué de presse n° 2011/393/DEC, 30 mars 2011.
22. Cette stratégie est ancienne puisque plusieurs programmes furent lancés, sans grand succès, dès la fin des années soixante-dix, pour favoriser ces missions. C'est le cas du Programme Tokten (*Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals*) initié par le Programme des Nations unies pour le développement en 1977 ou du Programme RQAN (Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés) initié par l'Organisation internationale des migrations en 1983.

en avant de données chiffrées a pour elle la force de l'évidence. Comment les migrants ne pourraient-ils pas être naturellement attachés à leur pays tant ils y envoient régulièrement de l'argent ? Comment la migration pourrait avoir des impacts négatifs tant elle permet aux émigrés d'augmenter sensiblement leurs revenus ? Comment, plus généralement, les migrations ne pourraient-elles pas favoriser le développement puisqu'elles mettent en jeu de tels flux humains et financiers<sup>23</sup> ?

Les liens établis entre migrations et développement sont donc fondés sur une rhétorique qui cherche à se construire comme un discours performatif, une réelle *self-fulfilling prophecy* (Bourdieu, 1982, p. 159) : c'est en adoptant une perspective développementaliste que l'on fera des migrations un instrument du développement. Mais sous ses apparences de bon sens, ce propos est avant tout normatif. L'objectif est de montrer que tous les acteurs, migrants, pays d'origine et d'accueil peuvent être gagnants si seulement les États favorisent la circulation des élites migratoires et si les acteurs économiques réduisent les coûts des transferts. Le raisonnement des organisations internationales qui se donne à voir comme un discours dépolitisé prolonge en réalité une lecture néolibérale de la mondialisation.

### *Quand la faiblesse des statistiques devient une force du nombre*

Ce qui ne manque pas d'étonner dans cet argumentaire chiffré, c'est qu'il s'appuie sur des nombres qui pourraient a priori être contestables. En effet, il paraît somme toute assez difficile de chiffrer réellement à la fois les flux humains et les flux financiers, tant les pratiques illégales ou informelles sont nombreuses en la matière. Et les organisations internationales le reconnaissent d'ailleurs aisément. De larges paragraphes expliquent à quel point les mesures peuvent être partielles<sup>24</sup>.

Pourtant, loin de décrédibiliser le raisonnement, la faiblesse statistique est renversée pour en constituer une force. Ainsi, les auteurs expliquent que ces réalités sont en fait sous-estimées et qu'elles sont bien plus importantes qu'il n'y paraît. Si l'on pouvait réellement mesurer l'ampleur de ces flux, on constaterait qu'ils sont bien plus grands que les nombres « officiellement enregistrés » et avancés (OIVP, 2009, p. 7). Par conséquent, les données numériques

23. « Les remises sont le lien le plus central et le plus tangible entre la migration et le développement. » (Ratha, 2011, p. 47)

24. « La description des mutations survenues dans la matrice des migrations ouest-africaines depuis les indépendances pâtit de la faiblesse des statistiques » (Ammassari, 2004, p. 10) ; « Estimer la taille de la diaspora africaine est difficile, à cause des données incomplètes et des différences de définition données aux migrants et à la diaspora » (Ratha, 2011, p. 148) ; « Dans la pratique toutefois, on ne dispose que de peu d'indices démontrant l'existence d'un lien entre les rapatriements de fonds et les migrations de retour d'une part, et le développement d'autre part » (OIT, 2010, p. 7).

produites sont conséquentes mais doivent toutes être revues à la hausse, ce qui renforce encore un peu plus la portée de ces migrations.

Comme l'indique à juste titre Roselyne Koren (2009, p.72-73), « l'indication chiffrée peut certes être controversée et susciter des polémiques, mais elle bénéficie a priori d'un prestige incontestable : le prestige des apparences objectives, de l'évidence et du discours scientifique rationaliste ».

### *Raconter une histoire avec des données quantitatives*

En réalité, nul besoin d'exposer des chiffres véridiques ou même plausibles. Il s'agit avant tout d'obtenir des nombres explicites, qui font immédiatement sens. Les rapports sont ponctués d'exemples nationaux et forment un véritable puzzle dans lequel est systématiquement mis en lumière l'exemple numériquement le plus évocateur, ou qui paraît être le plus significatif au regard de critères statistiques.

Cela révèle d'abord une tendance à hiérarchiser les expériences nationales et à valoriser pour chaque thématique abordée les modèles à suivre. Mais cela correspond surtout à une volonté de généraliser à partir des données les plus saillantes. Cela signifie que l'on considère que tout peut marcher de la même manière, quel que soit le contexte national. Au fond, si telle réalité s'observe au Ghana, pourquoi ne fonctionnerait-elle pas au Vietnam ?

En outre, comme l'explique Roselyne Koren (2009), les nombres peuvent devenir l'instrument d'une narrativisation du propos. En effet, au-delà de l'emploi des statistiques comme argument d'autorité, outil de légitimation ou preuve de véracité, les nombres sont mis au service d'un récit et racontent parfois des histoires individuelles. Dans le rapport 2009 du Programme des Nations unies pour le développement, ce procédé est largement utilisé.

Examinons le cas de Juan. Né dans une famille pauvre de la campagne mexicaine, ses parents tiraient chaque jour le diable par la queue pour payer ses soins médicaux et ses études. Il a quitté l'école à l'âge de 12 ans pour les aider. Six ans plus tard, Juan est parti avec son oncle au Canada, en quête de meilleurs salaires et de plus grandes opportunités. Au Canada, l'espérance de vie est supérieure de cinq ans à celle du Mexique et les salaires y sont trois fois plus élevés. Là-bas, Juan a décroché un permis de travail temporaire par le biais d'un processus de sélection. Il a ensuite obtenu un droit de séjour permanent et a fini par créer une entreprise qui emploie des Canadiens de souche. Il s'agit là d'un exemple parmi des millions de personnes qui, chaque année, émigrent et se voient offrir de nouvelles opportunités et libertés pour leur bénéfice propre et celui de leurs régions d'origine et de destination. (Klugman, 2009, p. 1)

Avoir recours aux exemples biographiques est une autre manière de mettre en scène ces chiffres prometteurs et d'interpeller le lecteur. Si tel migrant au Mexique, en Inde ou au Maroc a réussi à améliorer sa situation, pourquoi les

autres ne le pourraient-ils pas ? Là encore, le nombre vient appuyer un discours construit sur une rhétorique naturelle du bon sens indéniable et de l'évidence manifeste.

## La faible remise en cause du discours

Alors que l'on observe des polémiques sur les chiffres de l'immigration avancés par les acteurs politiques en France, on ne trouve ici aucune controverse semblable. L'utilisation des chiffres à des fins politiques, qui fait débat dans un champ politique national, particulièrement en période de campagne électorale, semble aller de soi quand il s'agit d'un discours apparemment dépolitisé.

Là où le discours politique est constamment contesté ou réévalué, le discours expert ne fait pas l'objet de contestations. Ce qui se joue dans la réception consensuelle de ces chiffres révèle la reconnaissance symbolique, plus ou moins institutionnalisée, de ces acteurs internationaux comme nouveaux experts des questions migratoires. Pour reprendre la logique décrite par Pierre Bourdieu à propos des mots, la force n'est ici pas seulement renfermée dans les nombres, mais également dans ceux qui les énoncent et leur manière de les énoncer. L'utilisation des statistiques est à la fois « acte d'autorité » et « acte autorisé » d'un acteur reconnu comme légitime (Bourdieu, 1982, p. 109).

Cette faible remise en question de la validité des nombres s'explique d'abord par le fait que ces mêmes organisations internationales possèdent un véritable monopole sur la production statistique. Au sein de l'Organisation des Nations unies, la Division de la population fournit la plupart des statistiques sur les migrations et la Division de la statistique se charge par la suite de compiler les données et de formuler des propositions d'harmonisation. Ces deux organes reçoivent par ailleurs le soutien financier du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et du Programme des Nations unies pour le développement (ONU, 2008). Cette *doxa* fonctionne en circuit fermé. Ces différents rapports utilisent les mêmes données, se citent entre eux et en appellent toujours au renouvellement des enquêtes<sup>25</sup>. Et la plupart des publications en sciences sociales font référence à ces données institutionnelles<sup>26</sup>. Il semble ainsi difficile de pouvoir produire une démonstration protestataire si l'on ne peut même pas produire ses propres « contre-chiffres » (Simon, 2010, p. 160).

25. « Des études supplémentaires, notamment empiriques, ont besoin d'être effectuées sur les conséquences de l'exode des cerveaux pour les économies d'origine et le bien-être mondial, ainsi que sur les raisons de ces mouvements. » Carrington W. J., Detragiache E., 1999, p. 49.

26. Les travaux foisonnants d'économie du développement et des migrations, qui traitent de plus en plus de la question des transferts de fonds et des migrations de « personnel hautement qualifié », s'appuient principalement sur les données produites par le système onusien (voir par exemple les travaux d'Yves Charbit et Serge Feld, d'Amadou Sarr ou de Philippe Wanner dans la bibliographie).



De plus, lorsque ce qui compte c'est l'existence d'une preuve mathématique qui n'a pas à justifier de sa pertinence et non l'explication sociologique d'un phénomène social, certaines réalités sont rendues invisibles. Ainsi, comme le montre Delphine Serre, « tout se passe comme si les tâches difficiles à mettre en chiffres se trouvaient du même coup privées d'existence sociale et de légitimité » (Serre, 2011, p. 134). L'efficacité d'un propos fondé sur des nombres rend alors difficilement audible un discours qui tendrait à expliquer que l'on ne peut pas comparer l'incomparable et mettre sur le même plan des expériences historiques et sociales diasporiques très différentes.

Mais plus encore que cette non-concurrence dans la production des chiffres et la réinterprétation des données, et que la grande proximité qui s'opère entre les analyses institutionnelles et celles de certaines disciplines des sciences sociales, c'est la reprise de l'argumentaire institutionnel par des acteurs contestataires qui est marquante. Dans les actes du colloque « Enjeux et pièges du codéveloppement », présenté par les acteurs associatifs comme le bilan le plus critique sur ces questions, l'horizon de références reste celui des organisations internationales. Et les mêmes procédés rhétoriques sont utilisés : « Ces 200 millions de migrants dans le monde représentent 3 % de la population mondiale. C'est-à-dire que 97 % de la population mondiale n'est pas migrante, mais les migrants représentent la 5<sup>e</sup> population après la Chine, l'Inde, les États-Unis et l'Indonésie » (CRID, 2008, p. 21).

Si les chiffres sont intégralement repris, faute de données alternatives, ce sont également les lectures de ceux-ci qui sont prolongées. Lors du Forum social mondial de Dakar en 2011, pendant lequel a été rédigée une « charte mondiale des migrants », plusieurs ateliers ont abordé des thématiques migratoires. L'avènement d'une liberté totale de circulation ou la lutte pour un traitement plus humain des migrants ont été opposés aux politiques institutionnelles des États et organisations internationales. Toutefois, là encore, les migrations étaient pensées comme vecteur de développement. Les réflexions sur les transferts de fonds et le développement local sont devenus des passages obligés, pensés dans les mêmes termes que le système des Nations unies.

Abdelmalek Sayad a bien montré comment, depuis les années soixante-dix, les acteurs politiques, ainsi que de nombreux chercheurs, envisageaient, de manière consensuelle, « une théorie économique des coûts et des profits de l'immigration ». L'utilisation permanente des statistiques vient aujourd'hui prolonger cette tendance chez des acteurs associatifs contestataires. Les nombres participent donc à masquer « une opération de construction dont la genèse et la signification [sont] objectivement politiques »<sup>27</sup>.

Il semble donc que le recours des organisations internationales aux statistiques pour mettre en récit une approche elle-même présentée comme consen-

27. Voir Sayad, 1999 (notamment « Les coûts et les profits de l'immigration », p. 118-124).

suelle, tant elle met en avant les bénéfices de toutes les parties prenantes aux migrations, puisse être à la fois un moyen de renforcer un discours, de dépolitiser l'argumentaire et de neutraliser les potentielles oppositions. Nombre d'acteurs peuvent ainsi se retrouver autour d'une orientation programmatique qui joue sur le bon sens et l'évidence numérique. C'est en ce sens que les nombres deviennent un instrument puissant de formation d'une nouvelle *doxa*.

En définitive, les chiffres et les nombres se retrouvent à toutes les étapes du processus de réflexion des organisations internationales sur les migrations : constat, orientation programmatique, publicisation des actions et diffusion des discours. Si ce recours permanent aux statistiques s'inscrit dans une série de changements paradigmatiques complexes liés aux intérêts divergents de ces organisations, les modalités rhétoriques de sa mise en discours sont relativement simples. Il s'agit avant tout de jouer de la force du nombre, de sa capacité à interpeller, à objectiver et à naturaliser des faits sociaux pour faire autorité, pour légitimer un propos et pour rendre consensuel des options programmatiques. Mais l'accumulation des données numériques n'a pas pour seul but de dépolitiser un discours politique, elle est également mise au service de la construction d'une trame générale et d'un récit argumentatif. Or, la puissance des nombres comme arme rhétorique semble si forte qu'elle semble parvenir à asseoir cette nouvelle *doxa* et à imposer ses problématiques à tous les acteurs concernés par les questions migratoires.

## Sources

- AMMASSARI Savina, 2004, « Gestion des migrations et politiques de développement. Optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », Genève, *Cahiers des migrations internationales*, Bureau international du travail, 92 p.
- CRID, 2008, *Migrations et développement. Enjeux et pièges du codéveloppement*, Paris, CRID, 47 p.
- ENDA Tiers-Monde, 2005, « Mobilisation des diasporas qualifiées au profit du développement de leur pays d'origine. Étude diagnostique », Paris, ENDA, 48 p.
- FIDA, 2006, « Travailleurs migrants et envois de fonds. Flux mondiaux de fonds envoyés vers les pays en développement et en transition », Rome, FIDA, 20 p.
- KLUGMAN Jeni, 2009, *Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : mobilité et développement humains*, New York, PNUD, 237 p.
- MOHAPATRA Sanket, RATHA Dilip, 2011, *Remittance Markets in Africa*, Washington, Banque mondiale, 352 p.
- OIT, 2010, *Faire des migrations un facteur de développement. Une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest*, Genève, Institut international d'études sociales, 178 p.
- OIVP, 2009, « L'approche de la Banque en matière de transferts de fonds de migrants », Tunis, *Banque africaine de développement*, 17 p.

- ONU, 2008, « Migrations internationales et développement. Rapport du secrétaire général », New-York, Secrétariat général des Nations unies, 21 p.
- 2011, « International Migration Report. A Global Assessment », New York, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population, 334 pages.
- PLAZA Sonia, RATHA Dilip, 2011, *Diaspora for Development in Africa*, Washington, Banque mondiale, 328 p.
- RATHA Dilip, 2011, *Leveraging Migration for Africa. Remittances, Skills, and Investments*, Washington, Banque Mondiale, Banque africaine de développement, 193 p.
- SAÏB MUSSETTE Mohamed, 2006, « Rapport sur les migrations et le développement au Maghreb Central », Genève, *Cahiers des migrations internationales*, Bureau international du travail, 63 p.
- SOPEMI, 2006, *Perspectives des migrations internationales*, Éditions de l'OCDE, 340 p.

## Références

- BARBIER Jean-Claude, MATYJASIK Nicolas, 2010, « Évaluation des politiques publiques et quantification en France. Des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines », *Revue française de socio-économie*, vol. I, n° 5, p. 123-140.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*. L'économie des échanges linguistiques, Paris, Fayard.
- CARRINGTON William J., DETRAGIACHE Erica, 1999, « Quelle est l'ampleur de l'exode des cerveaux ? », *Finances et développement*, p. 46-49.
- CHARBIT Yves, FELD Serge, 2008, « Les migrations internationales et les transferts de ressources vers les populations des pays en développement », *Mondes en développement*, vol. II, n° 142, p. 53-66.
- CHORT Isabelle, LAMBERT Sylvie, 2010, « Remises migratoires et redistributivité », *Regards croisés sur l'économie*, vol. II, n° 8, p. 128-137.
- CUSSÓ Roser, GOBIN Corinne, 2008, « Du discours politique au discours expert. Le changement politique mis hors débat ? », *Mots. Les langages du politique*, n° 88, p. 5-11.
- DE HAAS Hein, 2010, « Migration and development. A theoretical perspective », *International Migration Review*, vol. XLIV, n° 1, p. 1-38.
- DUMITRU Speranta, 2009, « L'éthique du débat sur la fuite des cerveaux », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. I, n° 25, p. 119-135.
- GUENGANT Jean-Pierre, 2002, « Quels liens entre migrations internationales et développement ? », *CERAS - Revue Projet*, n° 272.
- KOREN Roselyne, 2003, « Contribution à l'étude des enjeux de la rhétorique laconique. Le cas des indications chiffrées », *Topique*, vol. II, n° 83, p. 111-124.
- 2009, « Le récit de chiffres. Enjeux argumentatifs de la "narrativisation" des chiffres dans un corpus de presse écrite contemporain », *A contrario*, vol. II, n° 12, p. 66-84.
- OGIEN Albert, 2010, « La valeur sociale du chiffre. La quantification de l'action publique entre performance et démocratie », *Revue française de socio-économie*, vol. I, n° 5, p. 19-40.
- SARR Papa Amadou, 2009, « Transferts de fonds des migrants et développement en

- Afrique : une étude de cas sur le Sénégal», *Techniques financières et développement*, n° 95, p. 15-27.
- SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil (Liber), 437 pages.
- SERRE Delphine, 2011, « Gouverner le travail des assistantes sociales par le chiffre ? », *Informations sociales*, vol. V, n° 167, p. 132-139.
- SIROUX Jean-Louis, 2008, « La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce », *Mots. Les langages du politique*, n° 88, p. 13-23.
- SIMON Patrick, 2010, « *Benchmarking*. L'utilisation du chiffre dans la gestion de l'État. Entretien avec Emmanuel Didier », *Mouvements*, vol III, n° 63, p. 155-161.
- THERWATH Ingrid, 2009, « Développement par l'exil : le cas de l'Inde », C. Jaffrelot, C. Lequesne, *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, p. 261-269.
- WANNER Philippe, 2008, « L'apport des migrants au développement. Une perspective économique », *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. XXVII, n° 2, p. 121-131.